



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de ZONAGE

Premier projet de règlement n° 2020-166-11.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoires dans certaines zones

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de règlement no 2020-166-11.24 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoires dans certaines zones ;
2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage de la Municipalité afin de permettre l'aménagement d'unités de d'habitation accessoires dans les zones H, C, P (sauf P-8) et I, dans le but d'accélérer la construction de logements dans le contexte actuel de pénurie et conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (PL 31) ;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 13 août 2024 à 19h00 au 3, chemin de Hatley à Compton.

Au cours de cette assemblée, monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3 chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 9h à 12 et de 13h à 17h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca dans la section *Documents de la séance du mois de la page Séances du conseil*.

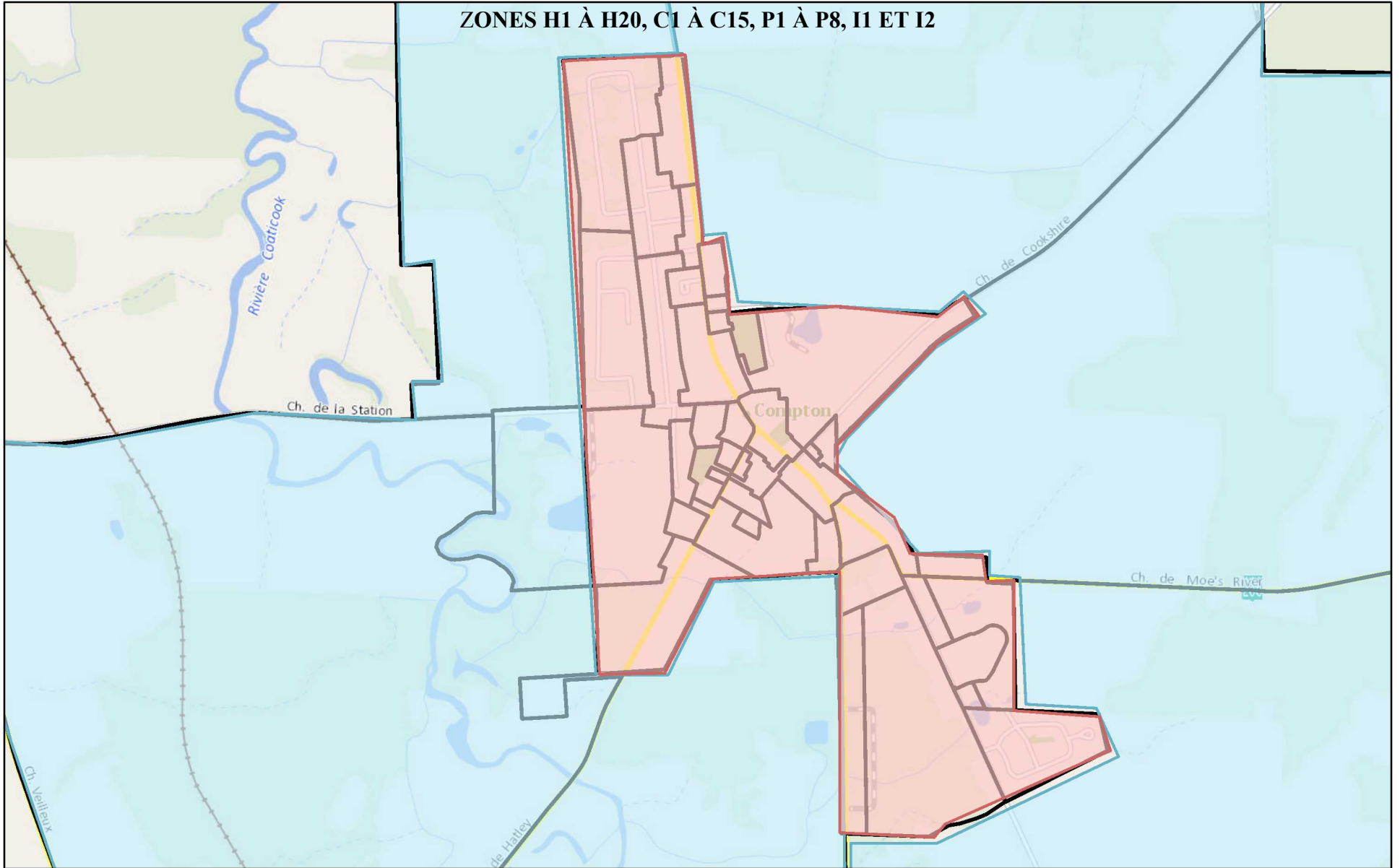
Donné à Compton ce 1^{er} août 2024,

André Martel
Greffier-trésorier

Plan - Ville de Compton

Règlement 2020-166-11.24

ZONES H1 À H20, C1 À C15, P1 À P8, I1 ET I2



 Zonage municipal

 Zones Visées

 Zones Contigues

